



Montréal, le 29 janvier 2020

**COUR
DU QUÉBEC**

L'honorable Sylvain Coutlée
Juge coordonnateur adjoint

**COUR DU QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

AVIS AUX AVOCATS ET JUSTICIABLES

***Demandes pour permis restreints et mainlevées de saisie
présentables les mardis, jeudis et vendredis après-midi à 14 h,
en salle 14.11***

Articles 119 et 209.11 du Code de sécurité routière

Changement de jours de présentations en salle 14.11

Veillez noter qu'à compter du lundi **2 mars 2020**, toutes les demandes pour l'obtention d'un permis restreint ou mainlevée de saisie seront dorénavant présentables les **lundis, mercredis et jeudis** après-midi en salle 14.11, à 14 h.

Sylvain Coutlée, J.C.Q.
Juge coordonnateur adjoint – Chambre civile

SC/be